

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
16 mai 2022

Date d'affichage
16 mai 2022

Objet de la Délibération
<b>Périscolaire 2022/2023</b>  <b>N°20.2022</b>

L'an deux mil vingt-deux, et le premier juin à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

**Présents** : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Michel GONNET, Philippe SIONNET, Elodie LEFEBVRE

**Excusé** : David LE GUEN représenté par Elodie LEFEBVRE

**Secrétaire de séance** : Stéphane FERRIER

\*

Monsieur le Président souhaite continuer le périscolaire pour l'année scolaire 2022/2023 en faisant un bilan régulier de la fréquentation.

Il propose de valider les tarifs suivants et le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

2,00€/séance, soit 4,00€/jour

3,50€/heure pour une inscription au plus tard la veille

2,50€ l'absence

20€/heure pour un parent en retard après 18h30

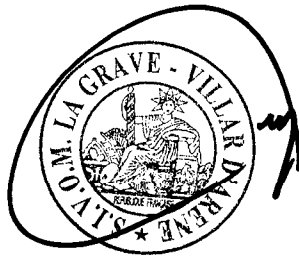
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour continuer le périscolaire,
- accepte les tarifs et le règlement annexé à la présente délibération,

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Olivier FONS



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

**AR Prefecture**

005-240500264-20220601-20\_2022-DE  
Reçu le 07/06/2022  
Publié le 07/06/2022